REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix – Travail- Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DELEGATION GENERALE A LA SURETE NATIONA

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA SANTE



REPUBLIC OF CAMEROUN Peace- Work - Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

GENERAL DELEGATION FOR NATIONAL SECURITY

GENERAL SECRETARIAT

DIRECTORATE OF MEDICAL SERVICES

DECISION nº 000748/DGSN/SG/DS du 10 111 2014

Portant sur l'invalidité de certains personnels de la Sûreté Nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°74/559 du 26 août 1974 portant organisation du régime des pensions civiles et militaires et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 75/459 du 26 avril 1975 déterminant le régime de rémunération des personnels civils et militaires et les textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 76/460 du 12 octobre 1976 portant organisation des pensions d'invalidité militaires et autres personnels supplétifs des Forces Armées ;

Vu le décret n° 96/034 du 1^{er} mars 1996 portant création d'une Délégation Générale à la Sûreté Nationale ;

Vu le décret n°2010/263 du 31 août 2010 portant nomination d'un Délégué Général à la Sûreté Nationale ;

Vu le décret n°2010/280 du 13 septembre 2010 accordant délégation de signature à Monsieur **MBARGA NGUELE Martin**, Délégué Général à la Sûreté Nationale ;

Vu le décret n°2011/412 du 02 décembre 2011 portant réforganisation de la Présidence de la République ;

Vu le décret n° 2012/539 du 19 novembre 2012 portant Statut Spécial du Corps des Fonctionnaires de la Sûreté Nationale ;

Vu le décret n° 2012/557 du 26 novembre 2012 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission de Réforme et des Pensions d'Invalidité de la Sûreté Nationale ;

Vu l'arrêté n°565/CAB/PR du 19 novembre 2012 fixant l'organisation et le fonctionnement des organes consultatifs de la Sûreté Nationale ;

Vu la décision n° 0000622/DGSN/SG/IG/DS du 3 juin 2014 portant convocation de la Commission de Réforme et des Pensions d'Invalidité de la Sûreté Nationale ;

Vu les procès verbaux de la Commission de Réforme et des Pensions d'Invalidité en ses séances des 10, 11 et 12 juin 2014 ;

DECIDE:

<u>Article 1^{er}</u>: Les personnels et anciens personnels de la Sûreté Nationale dont les noms suivent, sont reconnus invalides ainsi qu'il suit :

I- CADRE DES COMMISSAIRES DE POLICE

Monsieur AYISSI NDENGUE Conrad, Commissaire Divisionnaire retraité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 15% pour compter du 22 juillet 2001 pour une première instance.

- Monsieur BIBEE MAYI Jean, Commissaire Divisionnaire retraité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 20% pour compter du 15 mars 2008 pour une première instance.
- 3. Monsieur CHIYANG Alexis, Commissaire Divisionnaire retraité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 15% pour compter du 12 mars 2001 pour une première instance.
- 4. Monsieur DOUM NDONGO Patrice, Commissaire Divisionnaire mainţenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 15% pour compter du 17 février 2006 pour une première instance.
- Monsieur EBELA Jean Luc, Commissaire Divisionnaire retraité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 20% pour compter du 01 juin 2008 pour une première instance.
 - 6. Monsieur ESSOGO Raymond, Commissaire Divisionnaire maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 15% pour compter du 15 juillet 2005 pour une première instance.
 - 7. Monsieur MBA Charles NKO, Commissaire Divisionnaire maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 20% pour compter du 21 juillet 2002 pour une première instance.
 - Monsieur MBUELLE ETUE Vincent, Commissaire Divisionnaire retraité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 25% pour compter du 18 avril 2011 pour une première instance.
 - 9. Madame BESSALA née ABOUDI OTABELA, Commissaire Divisionnaire retraitée, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 15% pour compter du 27 mai 2010 pour une première instance.
 - 10. Monsieur SILEU TAYOU Samuel, Commissaire Divisionnaire retraité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 35% pour compter du 12/04/2007 pour une première instance.
 - 11. Monsieur GNASSIRI Pierre, Commissaire de Police Principal maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 25% pour compter du 08/03/2003 pour une première instance.

Monsieur MBARGA Christophe, Commissaire de Police Principal maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 20% pour compter du 28/02/2008 pour une première instance.

- Monsieur WILSON Robert, Commissaire de Police Principal maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 15% pour compter du 07 juin 2007 pour une première instance.
- 14. Monsieur ZEUTEBOUO Gaston, Commissaire de Police Principal maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 20% pour compter du 16 novembre 2006 pour une première instance.
- 15. Monsieur BAYANG Paul, Commissaire de Police maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 20% pour compter du 15 mai 2001 pour une première instance.
- Monsieur KEDE OKALA, Commissaire de Police retraité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 20% pour compter du 12 mars 2001 pour une première instance.
- 17. Monsieur MBACK Jean Pierre Antoine, Commissaire de Police maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 45% pour compter du 12 mars 2001 pour une première instance.
- 18. Monsieur MEBAN MINDANG Alexandre, Commissaire de Police maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 30% pour compter du 28 mars 2009 pour une première instance.
- 19. Monsieur MUNJE Fritz AGWO, Commissaire de Police maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 20% pour compter du 12 mars 2001 pour une première instance.
- 20. Monsieur NGOSSO Louis Marie, Commissaire de Police maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 15% pour compter du 22 juin 2007 pour une première instance.
- 21. Monsieur SOKOUDJOU Gaston, Commissaire de Police maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 15% pour compter du 10 novembre 2002 pour une première instance.
- 22. Monsieur ZOA Louis Désiré, Commissaire de Police retraité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 35% pour compter du 02 septembre 2009 pour une première instance.

II- CADRE DES OFFICIERS DE POLICE

Monsieur KOHOL KOHOL, Officier de Police Principal maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 20% pour compter du 25 février 2008 pour une première instance.

- 24. Madame MADO NZELLE ALOBWEDE, Officier de Police Principal maintenue en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 20% pour compter du 01 juin 2010 pour une première instance.
- 25. Madame MEGO A NDJI MAIMOUNA, Officier de Police Principal retraitée, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 25% pour compter du 12 mars 2001 pour une première instance.
 - 26. Monsieur MVIENA NDANG, Officier de Police Principal retraité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 20% pour compter du 12 novembre 2005 pour une première instance.
 - 27. Monsieur NYANGONO EVINA Laurent, Officier de Police Principal retraité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 20% pour compter du 11 octobre 2005 pour une première instance.
 - 28. Monsieur BESSONONG METALA Jean Marie, Officier de Police de 2^e grade retraité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 25% pour compter du 12 mars 2001 pour une première instance.
 - 29. Madame SADE MEMBILE Bénédicte, Officier de Police de 2^e grade maintenue en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 20% pour compter du 22 mars 2004 pour une première instance.
 - Monsieur SOCTIO Pierre Marie, Officier de Police de 2^e grade maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 15% pour compter du 02 mars 2008 pour une première instance.
 - 31. Monsieur FUOH Mathias, Officier de Police de 1^{er} grade maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 15% pour compter du 28 mai 2007 pour une première instance.
 - 32. Monsieur KEMTA Engelbert, Officier de Police de 1^{er} grade maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 15% pour compter du 01 janvier 2004 pour une première instance.
 - 33. Monsieur MANYAMA Edouard, Officier de Police de 1^{er} grade retraité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 15% pour compter du 31 août 2007 pour une première instance.

Madame MBATOUMOU née MENGUINA Marie Thérèse, Officier de Police de 1^{er} grade maintenue en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 15% pour compter du 14 mai 2009 pour une première instance.

- Monsieur NGUIFFO Jean Pierre, Officier de Police de 1^{er} grade maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 15% pour compter du 07 juillet 2006 pour une première instance.
- 36. Monsieur MAMA Gustave, Officier de Police de 1^{er} grade retraité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 50% pour compter du 12 mars 2001 pour une première instance.
- 37. Monsieur EFUELEFAC Martin, Officier de Police de 1^{er} grade maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 15% pour compter du 22 février 2009 pour une première instance.

III- CADRE DES INSPECTEURS DE POLICE

- 38. Monsieur AWONO Désiré Francis, Inspecteur de Police Principal maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 40% pour compter du 21 septembre 2004 pour une première instance.
- 39. Monsieur MBALLA Sylvain, Inspecteur de Police Principal retraité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 15% pour compter du 12 mars 2001 pour une première instance.
- 40. Monsieur KOUOH KOUABO Bernard, Inspecteur de Police Principal maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 20% pour compter du 12 mars 2001 pour une première instance.
- 1. Monsieur BAIDI Benjamin, Inspecteur de Police de 2^e grade maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 30% pour compter du 12 mars 2001 pour une première instance.
- 42. Monsieur BIKOULA Magloire, Inspecteur de Police de 2^e grade retraité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 15% pour compter du 04 décembre 2007 pour une première instance.
- 43. Monsieur LONG André, Inspecteur de Police de 2^e grade retraité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 15% pour compter du 13 août 2003 pour une première instance.
- 44. Monsieur NDOUKOUO ISSAH, Inspecteur de Police de 2^e grade maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 20% pour

compter du 26 septembre 2009 pour une première instance.

Monsieur ZAMBO OMGBA Félix René, Inspecteur de Police de 2^e grade maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 30% pour compter du 23 décembre 2002 pour une première instance.

- 46. Monsieur BOUBA, Inspecteur de Police de 2^e grade maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 15% pour compter du 26 août 2001 pour une première instance.
- 47. Monsieur NOO Joseph, Inspecteur de Police de 2^e grade retraité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 15% pour compter du 12 mars 2001 pour une première instance.
- 48. Madame DIHEWOU née DJONOKEP J., Inspecteur de Police de 2^e grade retraitée, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 15% pour compter du 31 décembre 2001 pour une première instance.
- 49. Monsieur ENYIH Joseph ANCHIMBE, Inspecteur de Police de 1^{er} grade retraité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 15% pour compter du 12/03/2001 pour une première instance.
- Monsieur KENFACK Clotilde, Inspecteur de Police de 1^{er} grade retraité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 20% pour compter du 16 janvier 2005 pour une première instance.
- 51. Monsieur MEKANDA MBESSA Joseph, Inspecteur de Police de 1^{er} grade maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 15% pour compter du 10 août 2005 pour une première instance.
- 2. Monsieur TEGHA Thadius KEDZE, Inspecteur de Police de 1^{er} grade retraité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 30% pour compter du 20 février 2003 pour une première instance.
- Monsieur Georges SADOU, Inspecteur de police de 1^{er} grade retraité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 20% pour compter du 28 janvier 2006 pour une première instance.
- Monsieur DJAPHAR MOHAMMADOU A., Inspecteur de Police de 1^{er} grade maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 20% pour compter du 12 mars 2001 pour une première instance.
- Monsieur EYIZO'O Grégoire, Inspecteur de Police de 1^{er} grade maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 40% pour compter du 16 août 2002 pour une première instance.

Monsieur YENE EFFA, Inspecteur de Police de 1^{er} grade retraité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 20% pour compter du 21 avril 2005 pour une première instance.

IV- CADRE DES GARDIENS DE LA PAIX

- 57. Monsieur BIYONG BIYONG Jean Bedel, Gardien de la Paix Principal maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 25% pour compter du 30 mars 2007 pour une première instance.
- 58. Monsieur ELOMO Alain Jacques, Gardien de la Paix Principal maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 20% pour compter du 24 décembre 2006 pour une première instance.
- Monsieur MITCHEDE, Gardien de la Paix Principal maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 15% pour compter du 29 décembre 2006 pour une première instance.
- 60. Monsieur KENFACK Yves Apollinaire, Gardien de la Paix Principal retraité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 30% pour compter du 15 mars 2007 pour une première instance.
- Monsieur SOULEYMANOU, Gardien de la Paix Principal maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 15% pour compter du 10 août 2009 pour une première instance.
- 62. Monsieur DJAMONIE Marie Noel, Gardien de la Paix de 2^e grade maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 15% pour compter du 17 octobre 2004 pour une première instance.
- Monsieur NGUENDENG Luc Janvier, Gardien de la Paix de 2^e grade maintenu en activité, obtient une pension d'invalidité permanente au taux de 30% pour compter du 10 mai 2006 pour une première instance.

V- AYANTS DROIT

V-1 CADRE DES COMMISSAIRES DE POLICE

64. Feu AKONO AVA Joseph Thierry, Commissaire de Police Principal, décédé des suites de tuberculose pulmonaire, bénéficie d'un taux de 100% pour compter du 12 juillet 2007. Les ayants droit du défunt pourront prétendre à la pension de réversion d'invalidité y afférente.

V-2 CADRE DES INSPECTEURS DE POLICE

Feu ADOUBE MAKANG Aurélien T., Inspecteur de Police de 1^{er} grade, décédé des suites d'un accident de la circulation de la voie publique, bénéficie d'un taux de 100% pour compter du 27 février 2008. Les ayants droit du défunt pourront prétendre à la pension de réversion d'invalidité y afférente.

Article 2: Les Directeurs de la Santé et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, puis communiquée partout où besoin sera./-

YAOUNDE LE, 10 JUL 2014

POUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
et par délégation
LE DELEGUE GENERAL A LA SURETE NATIONALE



AMPLIATIONS:

- DGSN/SG:
- DGSN/DRH;
- DGSN/ DS;
- CHRONO/ARCHIVES.

